



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
LISTE DES DELIBERATIONS
Séance ordinaire 14 octobre 2025
A 20h00

Numéro de délibération	Objet
2025-038	Matériel 2025 - acquisition aspirateur pour groupe scolaire + fauteuil secrétaire
2025-039	Budget principal - Décision Modificative - opération aménagement centre village

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

Délibération 2025-039

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	14

Convocation du : 9 octobre 2025

Présents Mmes et Mr SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, GAILLARD Marie-Laure, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

Secrétaire de séance : ONCUL Magali

Procuration : PONCET Lucas à CALMET Florent
PRABEL Jean-Claude à MOISSONNIER Jennifer

Objet : Budget principal – Décision modificative – opération aménagement centre village

Mme Bereziat Fanny, adjointe déléguée, rappelle les éléments suivants : la commune a reçu le 7 août 2025 une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Alexandre BONNEAU, notaire, concernant la cession par M. Christian PERRET et Mme Caroline MOREL des parcelles cadastrées section 45 (3a44ca) et section 234 (1a66ca), situées lieu-dit « Au Bourg ». Ces parcelles sont situées dans le périmètre d'intervention identifié par la délibération n°2025-037 du 16 septembre 2025 (projets communaux de densification et de revitalisation) et relèvent du périmètre du DPU institué par la délibération n°2024-028 du 9 avril 2024.

Elle précise que, pour exercer le droit de préemption et procéder à l'acquisition, il convient d'inscrire au budget principal une opération d'investissement spécifique et d'y affecter un crédit d'un montant de 20 000 €, crédit qui sera financé par virement de l'opération n°241 « construction abri au stade de foot ».

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la délibération n°2025-037 du 16/09/2025 valide les projets communaux de densification et revitalisation du centre-village ;

Considérant que la délibération n°2024-028 du 09/04/2024 institue le DPU sur le centre-bourg notamment ;

Considérant que la présente acquisition est nécessaire à la mise en œuvre du projet communal ;

Oui l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents,

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

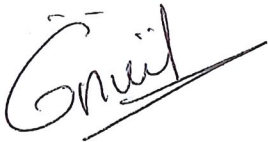
ID : 001-210101242-20251014-DCM2025_039-DE

Autorise l'ouverture, au titre de la section d'investissement du budget principal, de l'opération d'investissement n°242 intitulée "Aménagement centre-village", et y inscrit un crédit d'investissement à hauteur de 20 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement.

Autorise le virement de crédits d'un montant de 20 000 € depuis l'opération d'investissement n°241 « construction abri au stade de foot » vers l'opération n°242 intitulée "aménagement centre village".

Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La/le secrétaire de Séance



Magali ONCUL

Le Maire,



Nicolas SCHWEITZER

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 17.10.2025

Publié et Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

Délibération 2025-038

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	14

Convocation du : 9 octobre 2025

Présents : Mmes et Mr SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, GAILLARD Marie-Laure, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

Secrétaire de séance : ONCUL Magali

Procuration : PONCET Lucas à CALMET Florent
PRABEL Jean-Claude à MOISSONNIER Jennifer

Objet : Matériel 2025 – acquisition aspirateur pour groupe scolaire + fauteuil secrétaire

Mme BEREZIAT Fanny présente le devis de « Bresse Hygiène » d'un montant de 139.00 € HT soit 166.80 € TTC pour l'acquisition d'un aspirateur pour le groupe scolaire ; ainsi que le devis de « Bureau Vallée » d'un montant de 332.50 € HT soit 399.00 € TTC pour l'acquisition d'un fauteuil de bureau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

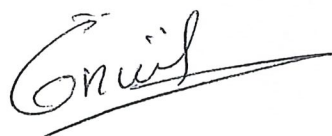
ACCEPTE le devis de l'entreprise « Bresse Hygiène » d'un montant de 139.00 € HT soit 166.80 € TTC pour l'acquisition d'un aspirateur pour le groupe scolaire.

ACCEPTE le devis de « Bureau Vallée » d'un montant de 362.50 € HT soit 399.00 € TTC pour l'achat d'un fauteuil de bureau.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 237 « Matériel 2025 ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La/le secrétaire de Séance



Magali ONCUL

Le Maire,



Nicolas SCHWEITZER

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié et Notifié le :